



## Le texte définitif de l'Accord de l'ATAF adopté par le Conseil



*Les participants à la 2ème Réunion du Conseil de l'ATAF : les membres du Conseil de l'ATAF, les représentants des administrations fiscales des États membres et des partenaires au développement.*

**N**euf des dix membres du Conseil de l'ATAF ont signé une déclaration en signe d'approbation du texte définitif de l'Accord de l'ATAF et de ses Règles et Procédures.

Les neuf signataires qui ont pris part à la deuxième réunion du Conseil de l'ATAF tenue à Tunis les 15 et 16 novembre 2010, sont le Botswana, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Nigéria, le Rwanda, l'Afrique du

Sud et le Zimbabwe.

La finalisation des documents fondateurs de l'ATAF ouvre la voie aux différents pays membres de l'ATAF pour procéder à l'adoption de ces textes conformément à leurs propres procédures juridiques nationales.

L'Accord entre en vigueur 30 jours calendaires après que cinq des trente membres de l'ATAF l'aient ratifié, établissant ainsi l'ATAF comme une entité juridique.

Le Secrétariat Intérimaire est optimiste qu'au moins cinq pays ratifieront l'Accord de l'ATAF d'ici juin 2011.

Aussitôt que l'ATAF acquiert le statut d'entité juridique, l'organisation sera en mesure de conclure un Accord de siège avec le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, d'ouvrir un compte bancaire, d'acquérir des locaux, des équipements de bureau et de recruter son personnel.

# Dans ce numéro

- 2 Renforcement des relations entre l'ATAF et la BAD
- 3 Signature d'accords bilatéraux par des administrations fiscales
- 4 Co-organisation future d'une conférence sur la fiscalité par la Corée
- 4 Succès de l'atelier sur l'Échange d'Informations
- 5 Financement assuré du Programme de Travail triennal de l'ATAF
- 5 Adieux à deux Commissaires Fiscaux
- 6 Des extraits de l'actualité

## Renforcement des relations entre l'ATAF et la BAD

L'ATAF et la Banque Africaine de Développement se sont engagés à renforcer leur collaboration sur la base d'une Déclaration Commune sur la Coopération à Tunis, consolidant ainsi un partenariat établi avant le lancement officiel de l'ATAF l'an dernier.

Le cadre de coopération entre l'ATAF et la BAD s'appuie, entre autres, sur le mandat établi par les pays du G8 visant à améliorer la fiscalité et la mobilisation des ressources internes en Afrique. À cet égard, l'ATAF entreprendra une étude de recherche et l'analyse approfondie de l'état actuel des politiques et des systèmes fiscaux en Afrique.

L'étude permettra d'améliorer la base de connaissances internationales sur les systèmes fiscaux en Afrique et de donner des éléments d'analyse en vue d'apporter des améliorations nécessaires à long terme. L'ATAF examinera également les défis et fera des recommandations quant aux systèmes des recettes intérieures en Afrique. En outre, l'ATAF articulera les liens entre les stratégies de développement, les politiques des finances publiques à long terme et l'évolution réelle de mobilisation des recettes internes en Afrique.



Les liens de partenariat entre les deux organisations sont basés sur leur position en tant qu'institutions africaines qui partagent la vision de poursuivre le développement sur le continent.

L'Orientation Stratégique en matière de Gouvernance de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour la période 2008 préconise le rôle de la fiscalité dans le financement du développement, l'amélioration de la gouvernance et le renforcement d'États capables. Pour ce faire, lors d'une Conférence de l'ATAF tenue à

Pretoria en 2008, en Afrique du Sud, au cours de laquelle l'ATAF a été créé comme une plate-forme pour articuler les priorités fiscales africaines en tenant compte des bonnes pratiques et du renforcement des capacités des administrations fiscales africaines à travers l'apprentissage mutuel et le partage des connaissances, le Président Kaberuka (Tunis), dans son discours liminaire, a accueilli l'initiative avec intérêt et a ensuite invité l'ATAF à tenir une importante réunion au siège de la BAD à Tunis. La deuxième réunion du Conseil de l'ATAF a ainsi honoré cette prestigieuse invitation.

Dans le cadre de sa coopération avec l'ATAF, la BAD a jusqu'ici co-organisé la Réunion de 2008, la Conférence Inaugurale de 2009, et plus récemment la 2ème Réunion du Conseil de l'ATAF à Tunis, avec pour objectif le développement d'une coopération à long terme entre l'ATAF et le BAD.

L'ATAF se félicite du soutien de la BAD et de son engagement à assurer la création officielle de l'ATAF, en tant qu'institution fonctionnelle et capable, qui représente d'une voix unifiée les priorités fiscales des pays africains.

## Adhésion imminente de l'ATAF au Centre International pour la Fiscalité et le Développement (CIFD) en qualité de partenaire fondateur

Lors de sa 2ème Réunion tenue à Tunis les 15 et 16 novembre, le Conseil de l'ATAF a donné son approbation pour que l'ATAF adhère au Centre International pour la Fiscalité et le Développement (CIFD) en qualité de partenaire fondateur. Cette décision répond à une lettre d'invitation du Professeur Mick Moore, de l'Institut d'Études de Développement de l'Université de Sussex et du Directeur Général du CIFD.

Le Centre International pour la Fiscalité et le Développement (CIFD) est un centre axé sur les questions de fiscalité et de développement dans le cadre d'une perspective d'économie politique. À la suite d'un appel d'offres et après une soumission gagnante auprès du Ministère Britannique du Développement International (DFID), l'organisation est devenue opérationnelle le 1er novembre 2010.

Conformément à la vision de l'ATAF pour la promotion d'une administration fiscale efficace

**CIFD est un centre axé sur les questions de fiscalité et de développement dans le cadre d'une perspective d'économie politique**

et efficace afin de favoriser la croissance économique et d'améliorer les prestations de services pour les personnes vivant en Afrique, la déclaration de mission du CIFD stipule que « Si les gouvernements des pays les plus pauvres ont une meilleure fiscalité, cela peut avoir des effets positifs substantiels sur l'entreprise privée, la croissance économique, la légitimité et l'efficacité de l'autorité publique, les capitaux propres et la cohésion sociale ».

C'est sur la base des similitudes entre les objectifs des deux organisations que le Conseil se félicite de l'opportunité offerte pour que l'ATAF adhère au CIFD en qualité

de membre fondateur et contribue de façon significative à leurs programmes conjoints.

Le programme de recherche du CIFD va examiner les thèmes tels que la Compréhension de la Fiscalité dans les Pays en Développement; Reconsidérer l'Administration Fiscale et la Réforme Fiscale dans le Contexte de l'Économie Politique et de la Reconstruction Post-conflit; les Dimensions Internationales de la Fiscalité et de l'Évasion fiscale, et l'Aide Étrangère, la Fiscalité et le renforcement de l'État.

Dans une récente Session de Planification Stratégique, l'un des domaines prioritaires identifiés par l'ATAF est celui de réunir les expériences internationales et africaines en matière de réforme fiscale, en traduisant les discussions de l'arène mondiale sur la fiscalité globale en approches pratiques pour le développement des administrations fiscales africaines. Le CIFD sera une plate-forme idéale pour atteindre cet objectif de l'ATAF.

# Signature d'accords bilatéraux par des administrations fiscales

La Deuxième Réunion du Conseil du Forum sur l'Administration Fiscale Africaine (ATAF) constitue un événement majeur dans l'histoire relativement courte de l'organisation.

Tout juste un an après sa création, à Kampala, en Ouganda, et suite à la détermination de ses membres pour finaliser les documents fondateurs de l'ATAF, le Conseil a approuvé les textes définitifs de l'Accord et des Règles et Procédures de l'ATAF, en plus des Plans Stratégiques et Financiers de l'ATAF pour la période 2011-2013.

L'ATAF est maintenant plus proche de son établissement comme une entité juridique et ses membres font actuellement passer l'Accord de l'ATAF à travers leurs procédures juridiques nationales pour que cela se matérialise.

En dehors du cours normal de ses opérations, les réunions de l'ATAF fournissent une plate-forme pour une interaction plus étroite et le partage d'expériences, des défis et des solutions entre les membres de son Conseil d'Administration, qui n'ont généralement pas la l'opportunité de communiquer régulièrement.

En témoignage de leur engagement, les Dirigeants des Administrations Fiscales, représentant particulièrement la South African Revenue Service, le Federal Inland Revenue Service, le Rwanda Revenue Authority et le Zimbabwe Revenue Authority, ont saisi l'opportunité de la réunion de l'ATAF pour signer des accords de coopération bilatérale.

Les accords de coopération visent à établir une collaboration à long terme entre les administrations sur les questions de renforcement des capacités, d'administration fiscale, d'échange d'informations, d'assistance technique, de formation et d'élaboration des approches communes sur les profils des risques, l'évaluation et la lutte contre les pratiques dommageables à travers le partage et l'échange réguliers d'idées, de propositions et d'expériences, l'échange d'informations sur le cadre général de l'administration fiscale et la mise en œuvre, ainsi que l'échange d'experts.

Les cérémonies de signature ont eu lieu dans la salle plénière de la réunion avant le début des séances du deuxième jour de la Réunion du Conseil. M. Logan Wort, Secrétaire Exécutif par intérim de l'ATAF, a souligné l'importance pour l'ATAF d'être non seulement un instrument d'engagement multilatéral, mais aussi d'être au service d'un engagement bilatéral pour le partage des bonnes pratiques.

« Nous encourageons les membres à entretenir les relations existantes entre leurs administrations fiscales et à recourir aux réunions de l'ATAF pour s'engager de manière bilatérale et identifier des domaines d'intérêt commun qu'ils peuvent porter plus loin. »



Le Commissaire Général M. Oupa Magashula de la South African Revenue Service et la Commissaire Générale Mme Mary Baine de la Rwanda Revenue Authority, lors de la signature d'un accord bilatéral.



Le Commissaire Général M. Oupa Magashula de la South African Revenue Service et la Présidente Exécutive du Federal Inland Revenue Service du Nigéria, Mme Ifueko Omoigui Okauru, lors de la signature d'un accord bilatéral.



Le Commissaire Général, M. Oupa Magashula de la South African Revenue Service et le Commissaire Général M. Gershem Pasi du Zimbabwe Revenue Authority, lors de la signature d'un accord bilatéral.

# Co-organisation future d'une conférence sur la fiscalité par la Corée

**A** l'invitation du Ministère Coréen de la Stratégie et des Finances, le Conseil de l'ATAF accepte d'organiser en collaboration avec ledit Ministère, une conférence de trois jours sur la Fiscalité et la Mobilisation des Ressources Internes, à Cape Town, en Afrique du Sud, au cours du premier trimestre de l'année 2011.

L'invitation à co-organiser cette conférence a été accueillie favorablement par le Conseil, car cela témoigne de la reconnaissance croissante de l'ATAF par les partenaires au développement comme la principale plateforme pour l'amélioration, bien nécessaire, de l'administration et des politiques fiscales sur le continent africain. Cette conférence, par anticipation, pourrait contribuer positivement à l'expansion des programmes nationaux de mobilisation des ressources en Afrique.

D'autres partenaires au développement seront invités à participer à la conférence, il s'agit notamment de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) dont le siège est à Paris, pour partager

leur expérience et leur expertise sur les questions relatives au thème principal.

**Cette conférence, par anticipation, pourrait contribuer positivement à l'expansion des programmes nationaux de mobilisation des ressources en Afrique**

La prochaine conférence sera organisée à l'intention des hauts cadres intervenant dans l'élaboration des politiques fiscales ou d'administration fiscale. Les discussions en cours entre les parties visent également à cibler les groupes régionaux d'Afrique par des réunions consultatives similaires dans l'avenir et éventuellement chaque année.

La préparation de la conférence fait suite à la réunion des Chefs d'État et de Gouvernement du Groupe des Vingt (G-20) qui a eu lieu à Séoul, en Corée, les 11 et 12 novembre 2010, où les participants ont poursuivi leurs discussions sur la gestion de la crise financière internationale et la reprise en cours. C'était leur cinquième réunion, mais une première pour les leaders du G-20 de se réunir dans un pays non-membre du G8 ; ce qui illustre la participation croissante d'acteurs politiques et économiques dans la coordination des politiques internationales et de la gouvernance mondiale.

Avec la récession économique mondiale, l'Afrique a connu l'une des plus longues périodes d'arrêt de son expansion économique dans l'histoire. Des initiatives telles que la conférence co-organisée par de l'ATAF et la Corée sont donc nécessaires afin d'examiner la meilleure voie à suivre pour soutenir la reprise économique de l'Afrique et le développement futur, en mettant un accent particulier sur la mobilisation des ressources internes et une vigilance accrue contre les flux illicites de capitaux du continent.

## Succès de l'atelier sur l'Échange d'Informations

**L'**Administration Fiscale Unifiée du Botswana, Botswana Unified Revenue Services (BURS) a, au nom de l'ATAF, accueilli avec succès un atelier sur l'Échange d'Informations (EOI) à Gaborone au début du mois de novembre 2010. Cela fait partie de la collaboration avec l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), la Commission Européenne (CE) et le Secrétariat de la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC).

Lors de l'ouverture officielle de l'atelier, le Commissaire Général de l'Administration Fiscale Unifiée du Botswana (BURS), M. Freddy Modise, a fait mention de la récente crise économique dont les causes profondes proviennent des abus économiques perpétrés dans de nombreux pays par un certain nombre d'entreprises multinationales. Il a également déclaré que la crise aurait pu être évitée ou minimisée si les pays avaient des systèmes d'échange d'informations efficaces. L'absence de ces systèmes a permis de couvrir, en effet par manque d'attention, ces abus

perpétrés sur de longues périodes de sorte à atteindre un point où ils ont commencé à compromettre les fondements mêmes de la plupart des grandes économies du monde.

Les autorités des administrations fiscales africaines qui étaient présentes ont donc été exposées, entre autres, aux bonnes pratiques mondiales et aux tendances modernes dans l'échange d'informations. Ceci répond à l'objectif de l'ATAF de créer des réseaux à des niveaux plus élevés entre les pays membres de l'ATAF et le continent Africain dans son ensemble.

L'atelier a également permis aux participants de contribuer de façon significative au processus de création d'un Groupe de Travail de l'ATAF appelé à jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Projet d'Échange d'Informations (EOI) envisagé.

L'atelier de trois jours a traité de la vérification complexe des multinationales et de leurs filiales dont le siège est en dehors de leur pays de résidence.

## Création d'un centre commercial par le Ghana



Le Conseil pour la Promotion des Exportations du Ghana (GEPC) va créer un Centre Commercial Ghanéen à Malabo, en Guinée Équatoriale, pour faciliter la vente quotidienne des produits fabriqués au Ghana. Dr Kwadwo Owusu Agyeman, Directeur Exécutif du GEPC, a déclaré qu'il est important pour le Ghana d'exploiter le potentiel économique du secteur des exportations non traditionnelles, afin de soutenir davantage les efforts du gouvernement visant à améliorer la production de recettes. En 2009, le Ghana a obtenu plus de 1,2 milliards de Dollars provenant des exportations non traditionnelles, ce qui représente plus de 26 pour cent des recettes d'exportation totales générées dans le pays, a-t-il ajouté.

## Financement assuré du Programme de Travail triennal de l'ATAF



Le Secrétaire Exécutif par intérim de l'ATAF M. Logan Wort, en conversation avec M. Francisco Bataller-Martin de la Commission Européenne et Dr. Christiane Schuppert de la GTZ et David Kloeden du FMI, dans l'arrière-plan.

Les Partenaires au Développement de l'ATAF se sont engagés à financer une importante partie du programme triennal de l'ATAF par le biais d'un fonds commun. Les Pays-Bas, l'Irlande, la Suisse, le Département pour le Développement International (DFID) et l'Agence norvégienne de Coopération pour le Développement (NORAD) ont répondu favorablement aux principes relatifs à l'Accord de Financement proposé par le Secrétariat et sont, à cet effet, partenaires au développement du fonds commun.

Le Programme de Travail de l'ATAF sera mis à jour annuellement sur une période de deux à trois ans qui s'étend de novembre 2010 à décembre 2013. Le Secrétariat de l'ATAF a négocié les termes d'un commun Accord de Financement visant à harmoniser les rapports

et la gestion financière du programme triennal de l'ATAF pris en charge par les partenaires au développement du fonds commun.

Les négociations ont porté sur le projet de contrat proposé par la NORAD au Secrétariat intérimaire de l'ATAF.

« Les principes de base de l'Accord Financier soutiennent le travail de l'ATAF. Cela réduit le fardeau administratif des bailleurs de fonds et de l'ATAF et contient toutefois des éléments solides de gouvernance », affirme M. Logan Wort, Secrétaire Exécutif de l'ATAF.

En outre, l'ATAF a aussi un certain nombre de partenaires au développement qui contribuent en dehors du fonds communs. Il s'agit notamment de la Commission Européenne (CE), la Banque Africaine de Développement

(BAD), la Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) et de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

La CE a financé cette année trois séminaires techniques distincts qui ont eu lieu au Malawi, au Nigéria et à Maurice.

La BAD a, au cours de cette année et de celles passées, financé trois manifestations, y compris la toute récente réunion du Conseil de l'ATAF en Tunisie.

La GTZ a apporté son appui à travers le financement des honoraires d'un conseiller juridique pour finaliser les documents fondateurs et a couvert les frais d'hébergement lors du Lancement officiel de l'ATAF en novembre 2009. La GTZ s'est également engagée à apporter un soutien continu à l'ATAF lors de la dernière réunion du Conseil.

L'OCDE, représentant les Commissaires fiscaux de l'OCDE en qualité de partenaires des pays développés, a fourni une expertise technique au cours des séminaires techniques de l'ATAF qui ont eu lieu en 2008 et en 2009. L'OCDE continue de fournir une expertise aux activités techniques de l'ATAF.

«L'appui de nos partenaires au développement est important, surtout dans les débuts de l'ATAF. Nous puisons de leur large éventail d'expertise ainsi que des ressources financières », ajoute M. Wort.

## Adieux à deux Commissaires Fiscaux

Deux Commissaires Fiscaux de longue date des pays membres fondateurs de l'ATAF ont fait leurs adieux lors de la réunion du Conseil à Tunis. En signe de reconnaissance pour leur engagement dans l'établissement d'un organisme de recouvrement des recettes africaines, l'ATAF a remis des présents à M. Freddy Modise du Botswana et au Major Daniel Ablorh-Quarcoo du Ghana.

Le Commissaire Fiscal sortant, M. Freddy Modise, de Botswana Unified Revenue Services (BURS) sera à la retraite à partir de janvier 2011. Quant au Major Ablorh-Quarcoo, il sera remplacé par Mr. George Blankson, nouvellement nommé Commissaire Fiscal de l'Autorité Fiscale récemment créée au Ghana.

M. Modise a occupé les fonctions de premier Commissaire Fiscal de la BURS en 2005 suite à la création de celle-ci en 2004. Avant de prendre la direction de la BURS, il a été Secrétaire des Affaires Financières au Ministère des Finances et de la Planification du Développement, un poste qu'il a occupé pendant une décennie.

Major-Ablorh Quarcoo, enrôlé dans les Forces Armées du Ghana comme Élève-officier, a été nommé Lieutenant en 1975. Ensuite, il a fait sa formation à la Royal Army Pay Corps (RAPC) au Royaume-Uni. En 1985, il est devenu membre à part entière de Chartered Institute of Management Accountants, Organisme Comptable Professionnel, après

avoir brillamment réussi à ses examens en novembre. Il a été admis à l'Institut des Comptables Agréés (Ghana) en qualité de membre en 1989.



Major Daniel Ablorh-Quarcoo



Mr Freddy Modise

# Des extraits de l'actualité

## RRA améliore le recouvrement fiscal en partenariat avec les leaders locaux

Rwanda Revenue Authority (RRA) vient de relancer les Conseils Consultatifs Fiscaux (TAC) au niveau des District pour faciliter la coopération avec les leaders locaux afin d'accroître la discipline fiscale et d'informer les bénéficiaires concernés sur les modifications du droit fiscal et les nouveaux services de la RRA.

L'objectif des Conseils Consultatifs Fiscaux est de favoriser l'éducation des contribuables, de renforcer la capacité de l'administration locale pour percevoir les recettes fiscales décentralisées et de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Par le biais de ces conseils, l'Administration Fiscale du Rwanda (RRA) exhorte les leaders locaux à être au devant de la scène dans la mobilisation de la population pour le paiement des impôts comme il se doit, ce qui est crucial pour que la nation soit économiquement indépendante dans un proche avenir.

Les réunions des TAC ont été introduites en 2000 au niveau provincial, mais établies plus tard au niveau des districts en 2007 dans le but d'atteindre les contribuables au niveau de la base conformément au programme de décentralisation. Depuis la création des TAC, les conseils ont joué un rôle prépondérant dans l'éducation des leaders locaux et du grand public, sur l'importance du paiement des impôts et du contrôle de toute forme de fraude et d'évasion fiscales.



## SARS brille lors de la remise des Prix d'Excellence du Secteur Public

PUBLIC SECTOR  
EXCELLENCE™

La South African Revenue Service (SARS) a une fois de plus raflé le Grand Prix Platinum du Secteur Public lors de la cérémonie de remise des Prix d'Excellence de cette année. Pour l'opinion publique et de l'avis du panel d'experts, le prix platinum signifie que SARS a excellé. Ceux-ci ont utilisé leur expertise et des informations telles que les rapports de l'auditeur général, les états financiers annuels, les enquêtes publiques et d'autres documents accessibles au public pour prendre leur décision.

Les Prix d'Excellence du Secteur Public sont une reconnaissance axée sur le citoyen et la célébration de l'excellence dans le secteur public sur la base des résultats de l'Indice de Réputation d'Excellence du Secteur Public. Les autres prix reçus par SRAS sont des médailles d'or pour la meilleure efficacité sur l'ensemble du secteur parapublic, deux médailles d'or pour service à la clientèle dans les entreprises parapubliques, et une autre médaille d'or dans le secteur des services financiers.

## Début des IFMIS au Libéria

Les gouvernements du Libéria et de la Suède ont signé un accord de subvention de cinq millions de Dollars. La subvention servira à appuyer la mise en œuvre des Systèmes Intégrés de Gestion d'Informations Financières (IFMIS) du Libéria. Trois principales institutions gouvernementales vont bénéficier de cette subvention. Il s'agit du Ministère des Finances, de la Commission de Vérification Générale et de l'Agence de la Fonction Publique. La Vice-ministre des Finances chargé des Impôts du Libéria, Mme. Elfreda Tamba Stewart et le Chargé d'Affaires de la Suède au Libéria M.Klas Gierow ont signé pour leurs gouvernements respectifs.

Mme Elfreda Tamba a déclaré que la signature de l'accord signifie un engagement ferme du gouvernement à la réforme de la gestion des finances publiques. Elle a ajouté que cet engagement est fort soutenu par les principaux piliers de l'intégrité et l'automatisation.

L'objectif global du Projet des Systèmes Intégrés de Gestion d'Informations Financières (IFMIS) est de renforcer le système de gestion financière du Gouvernement du Libéria grâce à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système informatisé de gestion d'informations financières au niveau du Ministère des Finances et également par le renforcement des systèmes de comptabilité mutuels utilisés dans tous les ministères, les institutions et les régions.

## Le Kenya en passe de faire l'évaluation de son système fiscal

Le Président kenyan, S.E.M. Mwai Kibaki, a déclaré que le Kenya va bientôt entreprendre un examen approfondi de son système fiscal qui tiendra compte de la simplicité et complètera les objectifs de la vision de l'an deux mille trente. Le nouveau système sera suivi de réformes législatives et institutionnelles qui vont progressivement combler l'écart fiscal a-t-il ajouté.

Le Président s'exprimait lors de la cérémonie de la Semaine de remise des Prix d'Excellence aux contribuables par la Kenya Revenue Authority qui a eu lieu cette année à Nairobi. Il a affirmé être satisfait des progrès accomplis dans les réformes de l'administration fiscale au cours des dernières années et de la mise en œuvre de diverses réformes fiscales par la l'Autorité Fiscale du Kenya dans le cadre de ses Réformes et du Programme de Modernisation de l'Administration Fiscale. Bien que ces réformes aient notablement amélioré la situation du recouvrement des recettes et l'administration fiscale, il reste encore beaucoup à faire a-t-il soutenu. Le Président Kibaki a demandé à tous les Kenyans éligibles d'honorer leurs obligations fiscales car le gouvernement veille à ce que les revenus perçus continuent d'être utilisés efficacement et également pour le financement de projets prioritaires de développement qui favorisent le bien-être des Kenyans.